

l'echo briacien

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°1 du 18 JUIN 1983

TRIMESTRIEL

Le nouveau Conseil Municipal de Bourbriac



EDITORIAL

On vous l'avait bien promis et il est arrivé.

Voici le premier numéro du bulletin communal. J'espère qu'il vous plaira. Ce sera l'intermédiaire entre les élus municipaux et les habitants de Bourbriac. Nous l'avons voulu modeste au départ, plutôt que de faire quelque chose de plus étoffé et qui risquerait de s'essouffler rapidement.

Ce bulletin vous apportera les informations de la mairie concernant la vie communale : les échos des conseils municipaux, les sujets débattus, des décisions prises.

Le responsable de la rédaction est l'adjoint Patrick Le Provost, mais il est rédigé par une commission spéciale de cinq membres composée de trois personnes de la majorité et deux de la minorité.

Cette commission, comme d'ailleurs toutes les autres, travaille dans un excellent esprit, uniquement animée du désir de faire avancer les choses. Elu, j'avais émis un vœu : que le conseil municipal, toutes tendances confondues, appelé à écrire ensemble une page d'histoire locale; le fasse dans un esprit de tolérance, de respect mutuel, et pourquoi pas d'amitié. J'ai le sentiment d'avoir été entendu et compris, et je m'en réjouis.

Bien entendu, amis lecteurs, vous aurez le droit de nous présenter vos suggestions, et aussi vos critiques, si vous en éprouvez le besoin. En attendant, je souhaite bon vœux et longue vie au bulletin municipal de Bourbriac.

LE MAIRE
LOUIS BOURGES

LES PERMANENCES EN MAIRIE

Maire ou adjoints : Mardi - Jeudi - Samedi (10 h à 12 h)
Sécurité sociale : Mercredi (9 h à 12 h)
Caisse d'Epargne : Mercredi et Samedi (10 h 30 à 11 h 45)
A.R.I.M. : Mardi (9 h 30 à 12 h)
G.R.D.A. : Jeudi (10 h 30 à 12 h)
Anciens combattants : 1er jeudi de chaque mois à 14 h
I.V.D. : 1er jeudi tous les 2 mois (9 h 30 à 12 h) Juillet, Septembre, Novembre.
Aide au logement : 4ème jeudi de chaque mois.

LES PERMANENCES AU DISPENSAIRE

Madame Le Merrer : Mercredi 10 h à 12 h et 14 h à 16 h - Régime agricole.
Mm Lucia : Mercredi 10 h à 12 h : Régime général.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal élu aux scrutins du 6 au 13 mars 1983 a la composition suivante : MM. Le Bourgès, H. Derrien, C. Tartivel, R. Chevance, J. Chevance, P. Le Provost, R. Le Berre, H. Pommelec, P. Diridollou, R. Gestin, M.T. Le Parc, D. Keravis, F. Rolland, F. Le Diouron, A. Le Douche, M. Le Duégain, R. Le Lepvrier, Y. Botrel, J.Y. Coatrieux.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le samedi 19 mars, le nouveau conseil s'est réuni à la mairie pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints. Après avoir donné lecture du procès-verbal de l'élection, le Docteur Martin déclare installer les élus dans leurs fonctions.

Le Président de séance, Monsieur Louis Bourgès, fait procéder à l'élection du maire. Seul candidat, Monsieur Louis Bourgès est élu avec 11 voix et 8 bulletins blancs.

Monsieur Louis Bourgès propose à l'assemblée de nommer le Docteur Martin, maire honoraire de la Commune de Bourbriac.

Le Docteur Martin se retire en remerciant l'assemblée et Monsieur Louis Bourgès prononce sa première allocution de maire puis fait procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer à quatre le nombre de postes d'adjoints. Au préalable, il a été précisé que ces quatre adjoints seront rémunérés sur trois postes.

Election des adjoints

Il y a eu quatre scrutins, chaque adjoint devant faire l'objet d'une consultation.

- 1er adjoint : M. Robert CHEVANCE élu avec onze voix et huit bulletins blancs.
- 2ème adjoint : M. Hervé DERRIEN élu avec onze voix et huit bulletins blancs.
- 3ème adjoint : Mme Monique DUEGAIN, élu avec onze voix et huit bulletins blancs.
- 4ème adjoint : M. Patrick LE PROVOST, élu avec onze voix et huit bulletins blancs.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Après les élections du maire et des adjoints, il a été procédé à la mise en place des commissions. La répartition des sièges dans les différentes commissions est proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe. Une suspension de séance a été décidée afin de répartir les élus de chaque groupe dans les commissions.

Composition des commissions municipales

- **Finances** : Bourgès L, Chevance R, Derrien H, Duégain M, Tartivel C, Le Provost P, Le Berre, Botrel, Gestin R.
- **Travaux-bâtiment** : Bourgès L, Tartivel C, Chevance J, Coatrieux JY, Keravis D, Gestin R, Botrel Y.
- **Sécurité** : Bourgès L, Duégain M, Rolland F, Le Diouron F, Le Parc M.Th, Keravis.
- **Urbanisme** : Bourgès L, Pommelec H, Derrien H, Diridollou P, Le Lepvrier R, Le Berre R, Botrel, Le Parc Bernard, Le Bars Jean, Hervé Yves, Le Douche Marcel, Bresson René, Le Verre Yvon, Le Neindre Michel, Jégou Yves.
- **Sports** : Bourgès L, Chevance J, Pommelec H, Le Provost P, Le Lepvrier R, Le Douche A, Gestin R, Le Magoarou André, Michel Christian, Rouxel Yves, Tallec Georges.
- **Chemins** : Tout le conseil municipal.
- **Enseignement** : Bourgès L, Le Provost P, Duégain M, Diridollou P, Le Douche A, Le Parc M-Th, Keravis D.
- **Discipline** : Bourgès L, Le Douche A.
- **Revision listes électorales** : tout le conseil municipal.
- **Adjudication** : Bourgès L, Chevance R, Keravis D
- **Délégués aux signatures** : Derrien H, Duégain M.
- **Caisse des écoles** : Bourgès L, Duégain, Le Douche A, Mme André E, Mme Le Gall E, Mme Noël, Rouxel Yves, Jouan K, Jouan M, Le Yar S.
- **Bureau d'aide sociale** : Bourgès L, Chevance J, Le Diouron F, Le Berre R, Le Parc M.-Th., Le Couster M.-H, Guillou F, Le Coz J, Lachater J.
- **Impôts** : Chevance R, Derrien H, Duégain M, Le Parc M.-Th., Coatrieux A, Landoys J, Le Coz A, Le Roux L. **Suppléants** : Diridollou P, Rolland F, Le Diouron F, Le Berre R, Botrel Y, Simon J, Diridollou B, Le Diouron Y.
- **Développement et emploi** : Le Provost, Tartivel, Derrien, Chevance J, Le Berre, Le Douche A, Dugay B, Coatantiec R, André Th, Landoys, Le Bars J, Le Couster J.P., Derrien Y, Menguy D, Hélaré A, Jan R, André F, Le Roux R, Rolland J.Y, Le Douche M.
- **Information** : Duégais, Rolland, Le Provost, Le Parc, Botrel.

Délégations

- **Syndicat de voirie** : Bourgès L, Chevance R.
- **Syndicat d'électrification** : Bourgès L, Derrien H.
- **Syndicat CEG de Bourbriac** : Bourgès L, Chevance R.
- **Syndicat de Kerauffrédou** : Bourgès L, Tartivel C, Derrien H, Gestin R, Le Lepvrier R.
- **Syndicat OPAH** : Bourgès L, Le Berre R.
- **Groupe d'intérêt touristique de l'argot** : Bourgès L.
- **Syndicat des Communes** : Bourgès L, Le Provost P.

Au 1er juin plusieurs commissions ont été mises en place et se sont réunies (commission d'urbanisme (2), commission de sécurité (2), Bureau d'aide sociale, commission des travaux, commission de développement, commission des sports).

Le Conseil Municipal s'est réuni 5 fois depuis les élections. De nouvelles commissions ont été mises en place lors de la première réunion, notamment la commission information pour la mission de rédiger le bulletin municipal et la commission développement. Cette dernière commission s'est fixée comme premier objectif le développement des structures d'accueil afin de favoriser l'installation d'entreprises et de jeunes sur la commune de Bourbriac.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

NION DU 25 MARS 1893

Nomination des membres extérieurs au conseil dans les dites commissions extramunicipales.

NION DU 7 AVRIL 1983

Vote du budget primitif 1983.

Présentation du budget en fonctionnement

Dépenses et recettes de la Commune

DEPENSES

Revenus et fournitures	210 000 F
Fuel chauffage, habits pompiers, fourniture voirie, de bureau et fournitures diverses	
Salaires de personnel	950 000 F
Employés permanents	500 000 F
Personnel temporaire	130 000 F
Rémunérations diverses (Pompiers, honoraires diverses...)	90 000 F
Charges sociales	230 000 F
Impôts et taxes	16 000 F
(fonciers principalement)	
Travaux et services extérieurs	660 000 F
Plantations après remembrement fin 1982	50 000 F
Entretien bâtiments	60 000 F
Entretien voirie	200 000 F
Le ramassage ordures ménagères	120 000 F
Achat outillage - Mobilier	60 000 F
Electricité, eau, assainissement	110 000 F
Assurances	20 000 F
Divers	40 000 F
Participation	290 000 F
Aide sociale	180 000 F
Charges intercommunales syndicat CEG, habitat, électricité, communes, CFPC)	50 000 F
École Saint-Briac	35 750 F
Subventions aux associations	140 000 F
Cont Association foncière	84 000 F
Salaires de gestion générale	150 000 F
Cont P.T.T.	20 000 F
Fêtes et cérémonies	10 000 F
Indemnités Maire et adjoints	100 000 F
Salaires financiers	950 000 F
Intérêts des emprunts	870 000 F
Aide scolaire	80 000 F
Dotations aux amortissements	20 000 F
Aide pour remboursement capital emprunts	380 000 F
TOTAL	3 780 000 F

2. RECETTES :

- Produits de l'exploitation	53 000 F
Vente sable cimetière	3 000 F
Redevance assainissement	35 000 F
Taxes funéraires	15 000 F
- Produits domaniaux	26 000 F
dont	
Location perception	15 000 F
Droit de place	4 000 F
Concessions cimetière	4 000 F
- Produits financiers	3 000 F
- Recouvrement et subventions	210 000 F
dont	
Prestations sociales	25 000 F
Remboursement chauffage appartement	20 000 F
Bonification intérêt	20 000 F
Participation état	10 000 F
Participation département	50 000 F
Participation communes	10 000 F
Participation serv. départemental incendie	45 000 F
- Impôts indirects (droits de mutation...)	40 000 F
- Redevances pylônes électriques	30 000 F
- Contributions directes	1 920 000 F
dont impôts locaux	1 820 000 F
- Dotation globale de fonctionnement	1 500 000 F
Cette dotation est versée par l'état, une partie est forfaitaire, l'autre est variable et dépend du potentiel fiscal et de l'impôt sur les ménages	
TOTAL	3 780 000 F

3. ETAT DE LA DETTE COMMUNALE.

La commune de Bourbriac rembourse annuellement 140 millions d'anciens francs (soit 38% du budget) - 53 millions en capital et 87 en intérêts.

L'encours des emprunts contractés (dette communale) est de 970 millions.

Ci-dessous le détail de ces différentes annuités qui sont constantes.

	Durée	Taux	Rembou annuel
Ecoles			
Ecole primaire Hent-garenn	30 ans	10%	245000F
CEG, maternelle	10/30	5/9%	70000F
Total écoles			315000F
Gymnase Roudoué	20 ans	7/10%	67000F
Chemins ruraux	10/30	3/10%	286000F
Travaux voirie	10/20	5/10%	162000F
Assainissement	15/30	5/12%	166000F
Lotissement de Coat-Liou	6/15	9/15%	107000F
			en 84 260000
Syndicat de voirie	15	9%	73000
Equipement (sanitaires publics, église, divers...)	15/20	5/10%	63000F
Foyer-logement (terrains avoisinants)	10/30	10%	38000F
Service incendie	10/20	10/12	37000F
Terrain des sports	10/30	5/10%	28500
Aménagement perception	20	10%	24000F
Syndicat CEG	15	10%	18000F
Eclairage public	10/12	7/10%	14000

Total du remboursement annuel : **1 398 000 F**

Nota : Les propriétaires et exploitants agricoles de la commune remboursent par leurs cotisations à l'Association Foncière 290 000 F par an pour les travaux de remembrement et les chemins d'exploitation. La dette actuelle de l'Association Foncière est de 322 millions A.F. (prêts 20 ans, taux 7 à 9%). Cet encours est propre à l'Association Foncière et n'intervient pas dans la dette communale.

4. COMMENTAIRES

Impôts locaux

Les recettes des impôts locaux proviennent de quatre taxes (habitations, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle).

Le montant de l'impôt est égal au produit de la base d'imposition (notifiée par l'administration fiscale) par le taux décidé par le Conseil Municipal.

Pour l'année 1983, les services fiscaux ont relevé les bases d'imposition de 13% pour la taxe d'habitation et le foncier bâti et de 10% pour le foncier non bâti. Le Conseil estime que l'augmentation des bases constitue une pression fiscale suffisante et décide de ne pas modifier les taux par rapport à l'année 1982.

Investissements

L'excédent des recettes devrait permettre, dans une gestion équilibrée, de dégager de l'autofinancement pour faire face aux remboursements et des ressources pour réaliser des investissements nouveaux et productifs (zone artisanale, logements, etc). Le budget 1983 s'équilibre en couvrant les remboursements des capitaux empruntés, mais ne dégage pas de capacité d'investissements nouveaux, étant donné l'importance de la dette communale.

L'excédent de 440 000 F de l'exercice 1982 provient essentiellement de la récupération de la TVA sur les investissements importants réalisés en 1980 (groupe scolaire, lotissement...)

Cette recette est variable en 1983, elle s'élève à 160 000 F et permet d'équilibrer le budget sans toutefois dégager d'excédent (pour les deux prochaines années, le montant des recettes de TVA sera du même ordre). Seule une gestion rigoureuse permettra de dégager le financement nécessaire au développement communal. Cela demandera une surveillance stricte des dépenses modulables (fournitures, participations diverses, frais généraux, subventions, travaux...)

H. DERRIEN
P. LE PROVOST

- Participation communale aux dépenses de l'école Saint-Briac

Le Conseil municipal décide d'accorder une participation financière aux dépenses de l'école St Briac, comme la loi le prévoit pour les établissements bénéficiant d'un contrat simple.

La participation s'élève à 35 750 F soit :

- 350 F par élève du primaire
- 400 F par élève de la maternelle

- Transports scolaires pour le secteur départementalisé :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 25 F par élève et par trimestre scolaire.

- Tarifs cantine scolaire municipale :

Les tarifs applicables au 1er avril 1983 sont les suivants :

- Maternelles : 8,70 F
- Primaire : 9,80 F
- Maîtres : 18,60 F

Soit une augmentation de 9,5% par rapport à 1982.

- Tarifs concession cimetière :

Tarifs fixés, applicables au 1er avril 1983.

- 30 ans : 255 F
- 50 ans : 516 F

- Allocation scolaire 1983 pour l'enseignement public.

- Montant du programme présenté par les enseignants : 1899,40 F

- Dotation forfaitaire du Conseil Général : 1 770 F

- Participation communale : 129,40 F

- Demande de crédit en matériel :

- Ecole maternelle publique : 1000 F
- Ecole primaire publique : 1000 F
- Ecole primaire St Houarneau : 1000 F

Le Conseil municipal décide l'inscription de la Commune de Bourbriac à ce programme qui est subventionné à 30%.

- Subventions :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Anciens combattants - résistants et déportés 500 F
- Classe de neige CEG public 3 000 F
- Echange linguistique CEG public 1 800 F

Classe de mer - école primaire publique	2 000 F
Classe de montagne - école St Briac	3 600 F
Centre anticancéreux de Rennes	1 200 F
Aide Familiale Rurale de Bourbriac	3 600 F
Union sportive briacine de Bourbriac	8 000 F
Comité des fêtes Bourg	6 000 F
Donneurs de sang Bourbriac	500 F
Comité des fêtes de Saint-Houarneau	1 500 F
Bureau d'aide sociale de Bourbriac	3 000 F
Association sportive CEG public	1 200 F
Association sportive St Antoine	1 200 F
Amicale des sapeurs pompiers Bourbriac	1 500 F
Caisse des écoles de Bourbriac	12 000 F
Association foncière de Bourbriac	84 000 F
Echange linguistique écoles privées	1 800 F
Classe de mer - école privée	1 000 F
Club de tennis de Bourbriac	1 000 F
Secours catholique français	1 000 F

Remarques : Les subventions demandées par les écoles pour des activités diverses (classe de mer, de montagne, échange...) sont accordées sur la base d'un forfait par élèves de la commune inscrit à ces activités.

- Bail presbytère :

Comme la réglementation l'impose, la commune a établi un bail avec l'Association diocésaine de Saint-Briec pour le presbytère. La location annuelle est fixée à 100 F, indexée sur le coût national de la construction.

REUNION DU 23 AVRIL 1983

Le conseil municipal au complet se déplace pour visiter les bâtiments communaux.

- Visite :

- * du CEG Jules Ferry (Hent garenn) en présence de M. Morin, directeur.
- * de l'école primaire en présence de Mme André, directrice.
- * de la salle omnisport
- * de l'école maternelle en présence de Mme Le Gall, directrice.
- * de l'ancien CEG, rue de l'Armor.
- * de l'atelier des employés communaux.
- * du foyer des jeunes.
- * de la station d'épuration.

Les membres du conseil municipal ont constaté l'état d'entretien de ces bâtiments. Des priorités seront définies pour réaliser les travaux d'entretien, de rénovation et de transformation.

REUNION DU 9 MAI 1983

- Garage des pompiers



Sur demande du service départementale incendie, l'isolation du bâtiment doit être réalisée, sur décision du conseil municipal, ce travail sera fait par les employés communaux.

- Demande de subvention :

Auprès de l'agence de Bassin Loire-Bretagne. Signature de convention pour obtenir une subvention forfaitaire de 89 800 F

- Ecole de St-Houarneau :

* Demande d'indemnité de surveillance de la cantine accordée.

* Création d'une heure supplémentaire d'aide maternelle.

* Petits travaux d'entretien (couverture, maçonnerie) réalisés par les employés communaux.

- Prise en charge de buses :

Le conseil municipal décide de prendre en charge 3 mètres de buses pour les entrées de cour d'habitation et 4 mètres de buses pour les entrées de cour de ferme. La pose peut être réalisée soit par le syndicat de voirie, soit par le demandeur et est à la charge du demandeur. Une demande est à réaliser auprès de l'équipement, s'adresser en mairie.

- Travaux d'entretien au CEG public

* Remplacement de gouttières,

* Aménagement d'une issue de secours derrière le bâtiment principal,

Un appel d'offre est réalisé auprès des entreprises concernées de la commune.

INFORMATIONS

- M. Michel Rivoalan «lotissement kergus» a été désigné responsable des employés communaux.

- A l'ancien CEG rue de l'armor, les travaux d'aménagement d'un parking ont débuté (arasement du mur par les employés communaux).

- Arrêt de la diffusion des émissions de télévision en 819 lignes noir et blanc par son émetteur de Rennes St Pern canal 5H à partir du **13 juin 1983**. La réception des émissions de TF1 sera toujours assurée en 625 lignes sur le canal 39H ainsi que les canaux de réémetteurs associés. En cas de difficultés dans la réception des programmes TF1, vous pouvez prendre contact à la Direction Régionale de TDF. Tél.(99)51.78.66.

COMMISSION D'URBANISME

La commission d'urbanisme communale a donné un avis favorable pour les dossiers présentés par les personnes suivantes :

UNION DU 20 AVRIL :

- Legros François «Les forges - Coat men»

- Mme Porpe Simone «rue du Télégraphe»

- M. Larmet Eugène «Penker lojou»

- M. Morvan François «Croas névez»

UNION DU 11 MAI :

- M. Herviou Louis «Keratret»

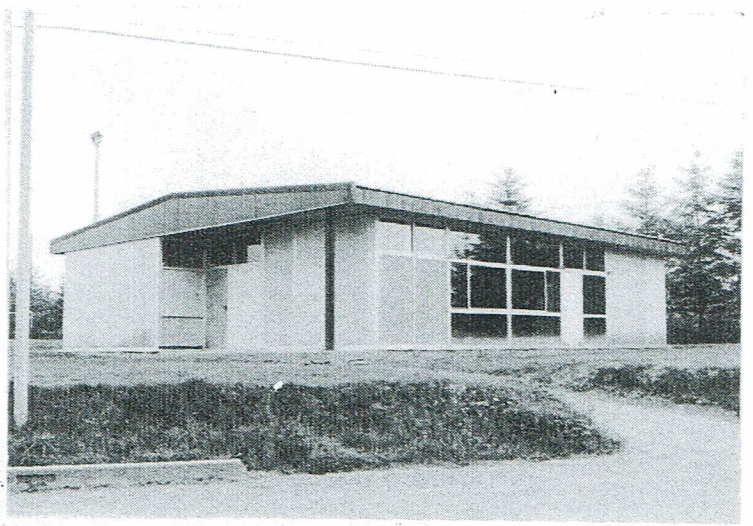
- Famille Le Provost «Villeneuve Cité» (2 dossiers).

La décision pour le dossier présenté par la Famille Penno «Talandour» a été différée de 6 mois.

LES ACTES DE VANDALISME SE MULTIPLIENT...

A la fin du mois d'avril et au début du mois de mai des actes de vandalisme ont été commis à deux reprises au sein des jeunes. Les dégâts sont très importants (dégradation de cloisons, de l'isolation, du mobilier...). Cela fait suite aux autres dégâts causés dans d'autres bâtiments publics (huit vitraux brisés sur l'église en juillet 1982 et en mars 83, dégradation des vestiaires de l'USB, dégradation des W.C. sur la place du bourg). Ces actes gratuits coûtent cher à la Collectivité.

Le Conseil municipal envisage de donner une autre destination au local du Foyer des jeunes. A l'avenir, de tels dégâts feront l'objet d'une plainte auprès de la gendarmerie.



JEUNES AGRICULTEURS EN PRODUCTION LAITIÈRE CECI VOUS CONCERNE...

Le F.I.D.A.R. (fond interministériel de développement et d'aménagement rural) mène depuis 1981 une action en faveur des cantons de la zone agricole défavorisée du Centre Bretagne avec le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Chambre d'Agriculture.

* ACTION MENEES SUR BOURBRIAC en 1983.

Depuis le 1er Janvier 1982 et jusqu'au 31 décembre 1983, il est possible d'obtenir **une subvention de 1 000 F pour l'achat d'une génisse** dans le cadre de l'amélioration génétique du cheptel.

Conditions à respecter :

* être âgé de moins de 35 ans et installé depuis moins de 5 ans.

* acheter des génisses dans le cadre de la reconstitution du troupeau laitier (vente de vaches).

* acheter des génisses inscrites, avec déclaration de naissance et provenant du Finistère, du Morbihan, ou des Côtes du Nord.

* La prime sera de 1 000 F par génisse dans la limite de 10 animaux, soit un plafond de 10 000 F.

ATTENTION, en fin 1983, l'aide sera supprimée.

Où s'adresser pour obtenir les documents à remplir :

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Service d'aménagement rural

BP. n° 54

PLERIN - 22190 -

Tél. 74.63.63.

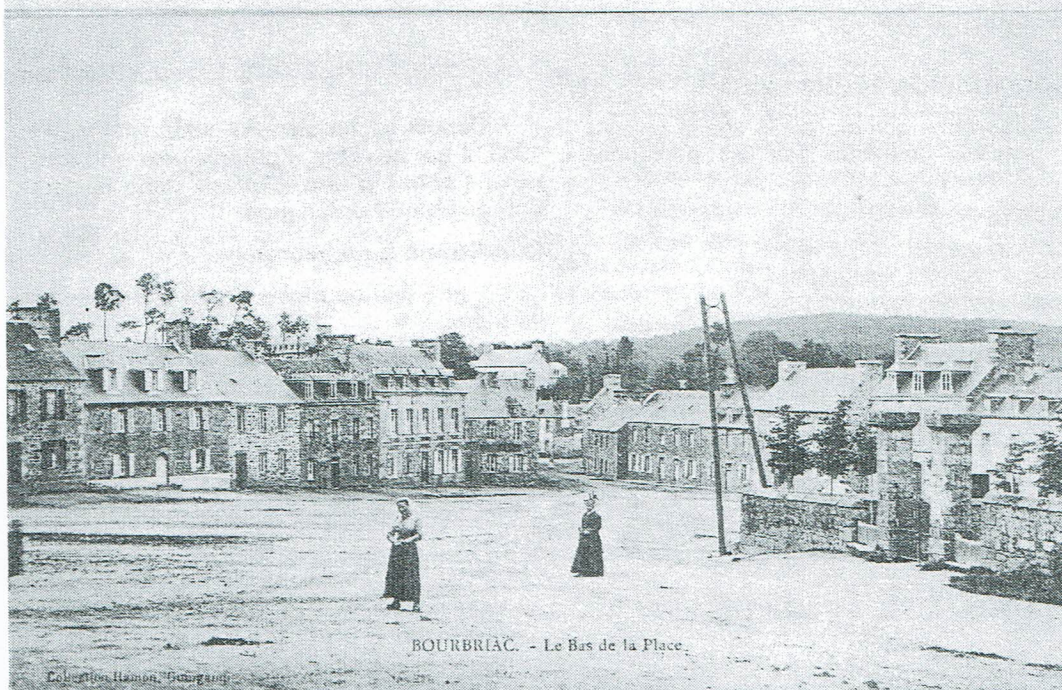
* PETITE ANNONCE :

A vendre : une tonne à eau de 1 500 litres. S'adresser en mairie.



Collection Hamon - Bourbriac

3949. Dolmen de St ROUARNEAU, près Bourbriac



Collection Hamon - Bourbriac

BOURBRIAC. - Le Bas de la Place.